

**SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)
DE CHÂTELLERAULT
MAIRIE DE CHÂTELLERAULT**

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

Monsieur le Député-maire,
Madame la Présidente du Conseil régional du Poitou-Charentes,
Monsieur le Président du Conseil général de la Vienne,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Directrice de la Cohésion Sociale de la Vienne (DDCS),
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Vienne
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Vienne,
Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,
Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne,
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Châtellerault,
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Henri Laborit de Poitiers,
Madame, Monsieur,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui et de procéder à la signature du premier Contrat local de santé (CLS) de Poitou-Charentes, ici, à Châtellerault.

Ce moment est important car il marque, à quelques jours de l'adoption du Projet régional de santé, la concrétisation du premier CLS en Poitou-Charentes, et, au-delà, la première illustration concrète des avancées de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, s'agissant de la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé. Ce contrat est le résultat d'un travail de plus d'un an.

Je souhaiterais donc remercier, en premier lieu, nos équipes respectives, et plus particulièrement mes collaborateurs de la Délégation territoriale de la Vienne qui ont œuvré côte à côte dans un climat de concertation et de coordination permanentes.

Monsieur le député-maire, mes remerciements s'adressent également à vous. Votre implication et celle de vos équipes ont été déterminantes pour mener à bien ce chantier, pour formaliser au sein d'un engagement réciproque un objectif commun de réduction des inégalités en santé pour les Châtelleraudaises et les Châtelleraudais.

Parce que ce contrat est un travail qui a commencé bien avant l'inscription de "l'outil innovant CLS" au sein de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires. Depuis plusieurs années en effet, la répercussion sur la santé des conditions de vie dans les territoires urbains ont conduit les pouvoirs publics à faire de la santé une des cinq priorités thématiques de la politique de la ville. Parmi les mesures prises à ce titre, il faut évidemment noter l'antériorité des contrats d'urbains de cohésion sociale (CUCS), notamment portés par les ateliers santé ville (ASV).

A Châtelleraut, l'impulsion et les travaux issus de l'atelier santé ville ont été assurément des atouts essentiels qui ont posé les bases du futur CLS. Dès 2009, le diagnostic santé a permis en effet de définir des axes d'amélioration de la politique de santé publique dans quatre domaines prioritaires alors retenus par les élus : l'accès aux soins, l'hygiène de vie, les violences, et les addictions, notamment l'alcool.

Le contrat local de santé que nous signons aujourd'hui reprend ces éléments de diagnostic, et élargit le champ de nos actions, articulées autour de 7 axes majeurs : le handicap, le vieillissement, les risques sanitaires, la santé mentale, l'amélioration de l'accès au système de santé, les maladies chroniques et l'observation en santé.

Preuve si besoin en était que le Contrat local de santé est un outil utile, un outil qui a du sens, un outil qui amplifie et renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local.

Il n'y a pas de doute désormais qu'en impliquant l'ensemble des acteurs dans le champ, mais aussi hors du champ de la santé, le CLS favorise les synergies pour répondre de manière plus adaptée et efficace aux besoins de santé sur les territoires.

Le CLS constitue, à ce titre, une émanation remarquable des initiatives de démocratie de proximité, à la fois institutionnelles telles que renforcées par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (conférences de territoire, conférence régionale de la santé et de l'autonomie), mais aussi purement locales (réunions publiques, débats, enquêtes, etc.).

Le CLS est la consolidation du partenariat local sur les questions de santé, dans un cadre renouvelé, celui d'un pilotage unifié et décloisonné du système de santé, dans ses différentes composantes : la promotion et la prévention en santé, les soins ambulatoires et hospitaliers, les accompagnements médico-sociaux et la veille sanitaire.

Le CLS est la mise en cohérence des enjeux de santé prioritaires au niveau local, avec les enjeux identifiés dans le Projet régional de santé. Avec un objectif unique : améliorer pour toute personne vivant sur le territoire de la commune de Châtelleraut - notamment la plus vulnérable - l'accès à une offre de santé accessible et de qualité.

Loin des pétitions de principe, le Contrat local de santé de Châtelleraut connaît déjà une application concrète au titre de l'action de promotion de l'égalité devant la santé. Le projet de Maison de santé pluridisciplinaire de Châteauneuf a, en effet, fait l'objet d'un dossier tout à la fois déposé dans le cadre de l'appel à projet national de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), et de l'appel à projet national « des 250 maisons de santé pluridisciplinaires ».

L'instruction conduite par la DDCS 86, en lien étroit avec l'ARS et le porteur de projet, a permis que le dossier soit retenu au titre des financements de l'ACSE, ainsi que par le Comité régional de sélection que j'ai co-présidé avec le Secrétaire général aux affaires régionales le 29 novembre 2011.

Le CLS est donc une première illustration de la convergence de nos objectifs et du partenariat aujourd'hui formalisé entre l'État, l'Agence régionale de santé, et la ville de Châtelleraut.

Mesdames et messieurs les membres du Comité de pilotage,
Mesdames et messieurs les membres du Comité technique,
que les prochaines réalisations soient à la hauteur de nos ambitions partagées, au profit d'un meilleur accès à la santé de nos concitoyens châtelleraudais.

Je vous remercie.

François-Emmanuel Blanc,
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes